

Certificat de salaire, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2021 ¹⁾

salarié(e):

nom _____ prénom _____

numéro _____ rue _____

code postal _____ localité _____

ligne			code postal	localité	
1	période du _____ au _____			classe d'impôt et taux (suivant fiche) _____	
2	A) rémunérations brutes ²⁾			H) désignation de l'employeur	
3	Nature ³⁾			nom _____	
4				adresse _____	
5		prime participative			_____
6		revenus d'impatrié (Art. 115, 13b L.I.R.)			n° dossier _____
7		sous-total:			
8	B) déductions			I) fiduciaire ou personne de contact chargée de la comptabilité des salaires	
9	1. cotisations sociales ⁴⁾			nom _____	
10	cotisations sociales non déductibles			adresse _____	
11	cotisations sociales non déductibles sur prime participative			_____	
12	cotisations sociales non déductibles sur revenus d'impatrié			_____	
13	cotisations sociales déductibles (lignes 9 - (10+11+12)):			téléphone _____	
14	2. déductions ⁵⁾	FD			
15		FO		J) indemnisation par la Caisse Nationale de Santé ⁶⁾	
16		FFO		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
17		DS		du _____ au _____	
18		FDS		du _____ au _____	
19		CE		du _____ au _____	
20		AC			
21		LRCP		K) LRCP ⁷⁾ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
22	C) exemptions				
23	1. salaires payés pour les heures supplémentaires			L) nombre de jours imposables au Luxembourg _____	
24	suppléments de salaires			nombre de jours non imposables au Luxembourg _____	
25	suppléments de salaires pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés			montant net exonéré _____	
26	prime participative exemptée				
27	revenus d'impatrié exemptés				
28	2. autres exemptions (à spécifier)				
29	_____			certifié exact,	
30	_____				
31	_____			_____, le _____	
32	D) rémunérations servant de base à la retenue				
33	E) impôt retenu				
34	F) crédit d'impôt pour salariés bonifié	CIS		signature de l'employeur	
35	G) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM			

- 1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte des salariés par les employeurs à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique
- 2) Indiquer toutes rémunérations en espèces ou en nature, y compris les indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la Caisse Nationale de Santé, les gratifications et autres rémunérations non périodiques, l'avantage fiscal de l'économie et de la bonification d'intérêts, l'avantage fiscal de la mise à la disposition d'une voiture de service, etc.
- 3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: S = salaire, C = cotisation de sécurité sociale complémentaire, R = rappels d'années antérieures, P = pension.
- 4) Part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.
- 5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour frais de déplacement (FD), frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS), charges extraordinaires (CE), abattement conjoint (AC) ou régime complémentaire de pension (LRCP).
- 6) Cocher, si oui ou non, il y a eu, au courant de l'année, une ou plusieurs interruptions de travail pour maladie. Cette rubrique ne s'applique pas aux employeurs qui ont liquidé eux-mêmes les indemnités pécuniaires de maladie, pour autant que ces indemnités sont comprises sub. A).
- 7) Cocher la case correspondant à la mention utile.